

INTERDICTION DE LA DROGUE

Par Profil supprimé Postée le 16/02/2017 19:52

Bonjour,

Vous dites, dans votre réponse concernant l'illégalité de certaines drogues, que la cigarette ainsi que l'alcool sont licites parce qu'ancrés culturellement dans notre société. Or, si l'on suivait cette logique de préservation culturelle, le mariage pour tous, par exemple, ne serait-il pas prohibé ? Cela constituerait une violation des Droits de l'Homme, ce me semble; une perte de liberté et d'autonomie. De même, l'interdiction de substances n'en est-il pas une, et ne prive-t-elle pas l'Homme de son libre-arbitre ?

Dans l'expectative de votre réponse.

Mise en ligne le 17/02/2017

Bonjour,

Nous reconnaissons un sujet de discussion fort intéressant et qui mérite réflexion. Cependant, malgré tout l'intérêt que pourrait porter cette réflexion notre service n'est pas missionné pour échanger sur le sujet et c'est par conséquent un débat que nous ne pouvons avoir ici.

Bien cordialement
